



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

DECRET No 114/PRG/CNDD/SGG/2010

**Portant nomination des membres du Cabinet au Ministère d'Etat
Chargé de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative,
du Travail et de l'Emploi**

Le Président de la Transition, Président de la République par Intérim

Vu le Communiqué n° 001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National de la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 0006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre ;

Vu le Procès verbal de la Réunion du CNDD, en date du 06 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-Président du CNDD, comme Président de la République par intérim ;

Vu le discours de Monsieur le Président de la République par intérim du 06 janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale issu des rangs de l'Opposition ;

Vu les accords de Ouagadougou en date du 15 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-Président du CNDD comme Président de la République par intérim, Président de la Transition ;

Vu le Décret n° 001/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 19 janvier 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de la Transition ;

Vu le Décret n° 005/PRG/CNDD/SGPRG/2010, du 03 février 2010 portant restructuration du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 005/PRG/CNDD/SGG/2010, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Et sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Décrets

Article 1^{er} Article 1^{er}/ Les cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés membres du Cabinet au Ministère d'Etat Chargé de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative, du Travail et de l'Emploi :

:

1. Secrétaire Général : **Mr Nfamara Diao BALDE**, Auditeur ;
2. Chef de Cabinet : **Mr Mohamed TRAORE**, Administrateur civil, précédemment Chef du Département Recherches et Formation en Management Public au Centre de Perfectionnement Administratif du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique ;
3. Conseiller Chargé de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique :
 - **Mr Maxime YOUMBOUNO**, confirmé ;
4. Conseiller chargé du Travail et de l'Emploi :
 - **Mr Mamady DOUMBOUYA**, confirmé
5. Conseiller chargé de la maîtrise des effectifs :
 - **Mr Ousmane BANGOURA**, précédemment Directeur National de la Fonction Publique ;
6. Conseiller chargé de Mission : **Mme COUMBASSA Djénabou Diallo**, précédemment Inspecteur du Service Financier et Comptable de la Primature ;
7. Conseiller Juridique : **Mr BAH Alisény**, précédemment Chef de Cabinet ;

Les Directions :

1. **Direction Nationale de l'Informatisation et des Statistiques des Effectifs :**
 - Directeur National : **Mr DIALLO EL Mamadou Lamarana**, confirmé ;
 - Directeur National Adjoint : **Mr CAMARA Alisény Séhou**, précédemment à la Division Etude et Développement ;
2. **Direction Nationale de la Réforme Administrative :**
 - Directeur National : **Mr KOUROUMA Lansana Kant**, précédemment Directeur du Service National de Contrôle et d'Evaluation ;
 - Directeur National Adjoint : **Mr CAMARA Bangaly**, confirmé ;
3. **Direction Nationale de l'Emploi et de la Réglementation du Travail :**
 - Directeur National : **Mr KONE Moussa**, confirmé ;
 - Directeur National Adjoint : **Mr KABA Youssouf**, confirmé ;

4. **Direction Nationale de la Fonction Publique :**

- Directeur National : **Mr SYLLA Lansana**, précédemment Directeur National de la Réforme Administrative ;
- Directeur National Adjoint ; **Mr DABO Sanoussi**, précédemment en service à la Direction Nationale du Budget ;

5. **Direction Nationale de la Fonction Publique Locale :**

- Directeur National : **Mr TALL Sékou**, précédemment en service à la Réforme Administrative ;
- Directeur National Adjoint ; **Mr DIANE Ibrahima Kalil**, précédemment Directeur National Adjoint de la Direction Nationale de l'Informatisation ;

Les Services d'Appui

1. **Service documentation et archives :**

- 
- Chef de Service : **Mr YANSANE Alkaly Mangué**, confirmé ;
 - Adjoint : **Mr Fidel Samanan KAMANO**, juriste ;

2. **Service Communication et relations extérieures :**

- **Mme DIABY Djénè Camara**, précédemment conseillère chargée de mission ;
- **Mme Diariatou DIALLO**, précédemment attachée de cabinet au Ministère d'Etat chargé de la Construction, de l'Aménagement du Territoire et du Patrimoine Bâti ;

3. **Secrétariat Central :**

- **Mme CISO KO Mariam Guilavogui**, confirmée ;

4. **Cellule Genre et Equité :**

- **Mme Aïssatou DAFF**, précédemment Conseillère chargée de la Fonction Publique ;
- **Mme CONTE Fatou Bangoura**, précédemment Directrice Nationale Adjointe à la Direction Nationale de la Fonction Publique ;

5. **Direction des Ressources Humaines :**

- Chef DRH : **Mr Mohamed DIOP**, précédemment en service au Cabinet du Département du Plan ;
- Adjoint : **Mr BAH Abdourahim**, précédemment Conseiller Juridique

6. **Inspection Générale du Travail :**

- **Mme SOW Hadja Dogomet BARRY** ; confirmée ;
- **Dr Alia CAMARA**, confirmé,

7. **Inspection Générale de l'Administration Publique :**

- **Mr Eugène YOMALO**, précédemment en service à la Division Etude Planification Statistique ;
- **Mme DIENG Ramatoulaye**, précédemment Chef DRH ;

8. **Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi :**

- **Mme YANSANE Penda Touré**, confirmée ;
- Adjoint : **Mr Maxime KALIVOGUI**, confirmé.

9. **Service Concours et Examens Professionnels**

- **Mr DIANE Aboubacar**, consultant ;
- **Mme Nanténin MAGASSOUBA**, précédemment attachée de cabinet ;

10. **CPA / ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE :**

- **Mr DIALLO Nounkouma**, confirmé.
- Adjoint e : **Mme Khadjé Mamakalé TOURE**, confirmée ;

Article 2 / Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

10⁸ JUIN 2010



Général de Brigade Sékouba Konaté
**Président de la Transition,
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,
2^{ème} Vice Président du CNDD**

